

Taxe d'apprentissage 2022

Formulaire d'affectation

La **Fondation LÉONIE CHAPTAL**, reconnue d'utilité publique, est habilitée à percevoir une partie de la taxe d'apprentissage par dérogation. En affectant une partie de votre taxe d'apprentissage à la Fondation Léonie Chaptal, vous investissez dans la qualité des parcours de formation en santé et dans l'avenir du système de santé.

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Nom du groupe : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

SIRET : _____

PERSONNE A Contacter

Personne à remercier et à informer du suivi du dossier :

Fonction : _____

Tél : _____ Courriel : _____

VERSEMENT & MODALITÉS

Montant du versement:

Par chèque à l'ordre de la Fondation Léonie Chaptal

Par virement bancaire

Fondation Léonie Chaptal

Société Générale Roissy – Villepinte

IBAN : FR76 3000 3007 0700 0506 6617 892

BIC: SOGEFRPP

Merci d'indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé du virement et de préciser si possible «TA2022»

SIGNATURE

Document à retourner **avant le 31 mai 2022** par courrier ou par courriel avec votre règlement.

Votre contact: Sofiane CHELALOU - compta@fondation-chaptal.fr – 01.39.90.58.45 ou 01.39.90.43.43